SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis d'appel d'offres

Nom de l'Autorité Contractante: AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ALIBORI SUD-BORGOU NORD-2KP (ATDA AS-BN-2KP).

BON A LANCER
CCMP - ATDA AS-BN - 2KP

Référence SIGMAP : T_DAI_124349.

Objet : Réalisation de huit (08) forages avec château d'eau équipés de moyen d'exhaure solaire au profit des aviculteurs modernes.

Avis n° : 15 /T/2026/ATDA2/DG/PNDF-VL/PRMP/SP-PRMP du 20/11/2026

Identification de la procédure : Appel d'Offres Ouvert National (AOON)

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de **version N°1** de l'Agence Territoriale de Développement Agricole Alibori Sud-Borgou Nord-2KP (ATDA AS-BN-2KP) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 08 Mai 2026.

2. L'Agence Territoriale de Développement Agricole Alibori Sud-Borgou Nord-2KP (ATDA AS-BN-2KP) a obtenu dans le cadre de son budget gestion 2026, des fonds du Budget national afin de financer le Programme National de Développement des Filières "Lait et Viande" et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à « **Réalisation de huit (08) forages avec château d'eau équipés de moyen d'exhaure solaire au profit des aviculteurs modernes** ».

3. L'Agence Territoriale de Développement Agricole Alibori Sud-Borgou Nord-2KP (ATDA AS-BN-2KP) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants : **Réalisation de huit (08) forages avec château d'eau équipés de moyen d'exhaure solaire au profit des aviculteurs modernes.**

Les travaux sont répartis **en deux (02) lots** intitulés comme suit :

- **Lot 1 : réalisation de quatre (04) forages avec château d'eau équipés de moyen d'exhaure solaire au profit des aviculteurs modernes : un (01) dans le Pôle 2, deux (02) dans le Pôle 4 et un (01) dans le Pôle 6 ;**
- **Lot 2 : réalisation de quatre (04) forages avec château d'eau équipés de moyen d'exhaure solaire au profit des aviculteurs modernes dans le Pôle 7.**

Les lots sont indivisibles et les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un seul ou l'ensemble des deux (02) lots. Un candidat peut soumissionner pour les deux (02) lots et être attributaires de ces deux (02) lots s'il justifie de manière distincte des capacités techniques et financières requises. Lorsqu'un soumissionnaire présente des offres économiquement les plus avantageuses sur les deux (02) lots dont il ne peut être attributaire à la fois, on lui attribuera le lot sur lequel l'écart entre le montant de son suivant immédiat et son montant est le plus élevé ;
Les variantes ne pourront être prises en considération.

4. Les exigences en matière de qualification sont :

BON A LANCER
CCMP - ATDA AS-BN - 2KP

a. **Pour les anciennes entreprises**

■ **Capacité technique et expériences :**

- Être une entreprise ou un groupement d'entreprises exerçant dans le domaine de l'hydraulique, des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) et/ou génie civil et/ou génie rural, prouvé par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ou des statuts. **« Valable pour chacun des deux (02) lots » ;**

- Avoir effectivement exécuté en tant qu'entrepreneur ou sous-traitant au cours des cinq (05) dernières années (2025, 2024, 2023, 2022 et 2021) et de l'année en cours (2026), au moins deux (02) marchés relatif au domaine des Bâtiments et Travaux Publics (BTP), aux activités ayant trait à l'hydraulique, à l'hydrologie ou aux aménagements hydro-agricoles de montant hors taxes minimum égal à : **Vingt-cinq millions cinq cent mille (25 500 000) francs CFA** chacun ou un (01) marché similaire d'un montant de : **Cinquante et un millions (51 000 000)** francs CFA hors taxes pour chacun des deux (02) lots "

  Joindre la copie légalisée de l'attestation de bonne fin d'exécution assortie du contrat (copies simples de la page de garde, de la page de signature et des pages portant le montant du marché) ou les copies légalisées des procès-verbaux de réception, signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'État ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé.).

- **NB** : Un accord-cadre sans les preuves d'exécution y afférent, ne sera pas considéré comme un marché similaire valable. De même, les bons de commande et/ou marchés subséquents relatifs à un accord-cadre, ne seront admis que lorsque le cumul des montants qui y sont respectivement inscrits, équivaut au montant exigé de : **Vingt-cinq millions cinq cent mille (25 500 000) francs CFA** chacun des deux (02) marchés ou un (01) marché similaire d'un montant de : **cinquante et un millions (51 000 000) francs CFA hors taxes** pour chacun des deux (02) lots.

  Les attestations de bonne fin d'exécution et les procès-verbaux de réception doivent être légalisées auprès d'un tribunal.

- Disposer du personnel ayant participé à l'exécution d'un marché similaire et du matériel nécessaire adéquat à l'exécution de chacun des lots du présent marché et ceci conformément respectivement au point 5 et 6 de la sous-section, critères d'évaluation et de qualification du présent DAO. **« Valable pour chacun des deux (02) lots » ;**

■ ***Capacité financière :***

- Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2025, 2024 et 2023), un minimum de chiffres d'affaires annuel moyen égal à :
  - **Lot 1 : cinquante et un millions (51 000 000) francs CFA ;**
  - **Lot 2 : cinquante et un millions (51 000 000) francs CFA.**

Joindre les **états financiers (quinze premières pages) des trois (03) dernières années (2025, 2024 et 2023)**, présentés par l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés (OECCA) du Bénin et portant la mention de la Direction

Générale des Impôts (DGI). La page de certification du membre de l'OECCA et celle portant la mention de la DGI doivent être en originale ou en copie légalisée.

- Fournir une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou un organisme financier agréé en République du Bénin, certifiant que le soumissionnaire dispose d'avoir liquides ou pourrait bénéficier de crédits bancaires autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de :
  - **Lot 1 : Dix-sept millions (17 000 000) francs CFA ;**
  - **Lot 2 : Dix-sept millions (17 000 000) francs CFA.**

NB : **Les exigences de capacités financières fixées ci-dessus sont cumulatives.**

b. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

■ ***Capacité technique et expériences :***

- Être une entreprise ou un groupement d'entreprises exerçant dans le domaine de l'hydraulique, des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) et/ou génie civil et/ou génie rural, prouvé par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ou des statuts. **« Valable pour chacun des deux (02) lots » ;**

- Disposer du personnel ayant participé à l'exécution d'un marché similaire et du matériel nécessaire adéquat à l'exécution de chacun des lots du présent marché et ceci conformément respectivement au point 5 et 6 de la sous-section, critères d'évaluation et de qualification du présent DAO. **« Valable pour chacun des deux (02) lots ;**

NB :

➢ Joindre pour chaque membre du personnel clé et d'encadrement, la copie légalisée du diplôme, appuyée des copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution portant l'identité du concerné.

La disponibilité des matériels en nom propre devra être prouvée par les originaux ou copies légalisées des cartes grises ou factures (normalisées ou simples selon l'année d'acquisition) au nom de l'entreprise soumissionnaire ou de la personne physique au nom de laquelle l'entreprise est immatriculée au RCCM. La disponibilité des matériels à louer devra être prouvée par une promesse de location ainsi que de l'accord écrit du propriétaire (personne physique ou morale) comportant l'objet et la liste des matériels à mettre à la disposition de l'entreprise soumissionnaire en cas d'attribution du marché, appuyée des originaux ou copies légalisées des cartes grises ou factures (normalisées ou simples selon l'année d'acquisition) au nom dudit propriétaire (personne physique ou morale).

Les exigences de capacités techniques fixées ci-dessus sont cumulatives.

BON A LANCER
CCMP-ATDA AS-BN-2KP

■ ***Capacité financière :***

- Les entreprises naissantes devront fournir leur bilan d'ouverture portant le cachet de l'entreprise et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence, les états financiers de leurs années d'existence ainsi que leur bilan d'ouverture. Joindre la page de certification d'un membre de l'OECCA et celle portant la mention de la DGI. Lesdites pièces doivent être en originales ou en copies légalisées. **« Valable pour chacun des deux (02) lots » ;**

- Fournir une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou un organisme financier agréé en République du Bénin, certifiant que le soumissionnaire dispose d'avoir liquides ou pourrait bénéficier de crédits bancaires autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de :
  - **Lot 1 : Dix-sept millions (17 000 000) francs CFA ;**
  - **Lot 2 : Dix-sept millions (17 000 000) francs CFA.**

- Fournir la preuve de souscription à une assurance de risques professionnels portant l'objet du présent marché et couvrant la responsabilité civile professionnelle, d'un montant minimum égal à :
  - **Lot 1 : cinquante-huit millions quatre cent soixante-quatorze mille cinq cent soixante-seize (58 474 576) francs CFA ;**
  - **Lot 2 : cinquante-huit millions quatre cent soixante-quatorze mille cinq cent soixante-seize (58 474 576) francs CFA.**

NB : Les exigences de capacités financières fixées ci-dessus sont cumulatives.

La non-satisfaction de l'une de ces exigences de qualification est éliminatoire.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

BON A LANCER
CCMP - ATDA AS-BN - 2KP

5. Le délai d'exécution des travaux est de :

- **Lot 1 : Six (06) mois à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrage ;**
- **Lot 2 : Six (06) mois à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrage.**

6. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics de l'ATDA Pôle2, E-mail : prmpatda2@outlook.com et prendre connaissance de documents de demande du dossier d'appel d'offres au secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse mentionnée ci-après: Secrétariat permanent de la PRMP, Quartier GANSOSSO, bureau Ex-SCDA en face de CENAGREF (Kandi), République du Bénin, Tél (+229) 01 97 76 41 05, E-mail : prmpatda2@outlook.com et aux heures suivantes 08h 00 minute à 12h30 minutes et 14 h 00 minute à 17h30 minutes, heure locale (GMT+1).

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du ..20../..11../**2026**. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers munis de leur Identifiant Fiscal Unique (numéro IFU) et de la copie de la pièce d'identité de leurs représentants, au secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse mentionnée ci-après : présentation de ces derniers au secrétariat permanent de la PRMP, Quartier : GANSOSSO, Bureau Ex-SCDA en face de CENAGREF (Kandi), République du Bénin, Tél (+229) 01 97 76 41 05, E-mail : prmpatda2@outlook.com. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par voie postale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, **un (01) original** et **une (01) copie**, ainsi qu'**une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF accessible**, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après: Secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du pôle 2 : Quartier GANSOSSO, bureau Ex-SCDA en face de CENAGREF (Kandi), République du Bénin, Tél (+229) 01 97 76 41 05 au plus tard le ..14../12/ 2026 à 10 heures précises, heure locale (GMT+1). **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

NB : Le non-respect du format PDF des fichiers (scannés) et l'inaccessibilité aux fichiers (scannés) sur la clé USB sont éliminatoires.

BON A LANCER
CCMP ATDA-2 SC-BN-2KP

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du pôle 2, Quartier GANSOSSO, bureau Ex-SCDA en face de CENAGREF (Kandi), République du Bénin Tél (+229) 01 97 76 41 05, le 14../12../2026 à 10 heures 30 minutes, heure locale (GMT+1).**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de :

- ✓ **Lot 1 : Cinq cent huit mille quatre cent soixante-quinze (508 475) francs CFA ;**
- ✓ **Lot 2 : Cinq cent huit mille quatre cent soixante-quinze (508 475) francs CFA.**

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres ;

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours** calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

Kandi, le 20/11/2026

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DU BORGOU ACP/POLE DE L'ALIBORI/SUD, DU BORGOU NORD ET 2KP (ATDA-2 SC-BN-2KP) La PRMP

Arnaud BOCO ADIKALE
La Personne Responsable des Marchés Publics